

Conditions Générales de Ventes Marketplace :

SPECIALES VENDEURS

MARCHE DE PAYS/CLARIS SAS

(Version 01 Janvier 2018)

1 – Généralités

La société CLARIS SAS édite et exploite un site internet à l'adresse marchedepays.com (ci-après le « Site ») dont l'objet est de proposer un service de « marketplace » (place de marché, ci-après « le Service ») et de mettre en relation des consommateurs et/ou professionnels (ci-après « ACHETEURS ») inscrits sur le Site avec des Fournisseurs (ci-après « VENDEURS ») également inscrits sur le Site, afin de conclure un contrat dont l'objet est la vente de produits alimentaires frais, secs ou surgelés (ci-après les "Produits") proposés à un prix ferme.

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent, dès lors qu'une commande est passée entre un ACHETEUR et un VENDEUR sur le site marchedepays.com. Dans ce cadre, la société CLARIS SAS intervient uniquement en qualité d'éditeur du Site et d'intermédiaire entre l'ACHETEUR et le VENDEUR. Elle est un tiers au contrat de vente qui se forme entre l'ACHETEUR et le VENDEUR ; par conséquent, sa responsabilité ne pourra pas être engagée à ce titre.

Les CGV SPECIFIQUES VENDEURS sont opposables au VENDEUR qui reconnaît, en cochant une case prévue à cet effet, en avoir eu connaissance et les avoir acceptées avant de s'inscrire. Les CGV sont directement consultables et téléchargeables sur le Site.

Elles pourront faire l'objet de modifications à tout moment avec informations aux VENDEURS. Les CGV applicables aux VENDEURS demeurent celles en vigueur à la date de la commande.

2 – Modalités d'Inscription :

2.1 Inscription sur le Site :

Pour vendre sur le site, le VENDEUR doit créer un compte VENDEUR au moyen d'une adresse email valide et d'un mot de passe.

"Lors de la création de ce compte, le VENDEUR doit remplir un formulaire comportant des données personnelles à renseigner obligatoirement (Adresse, N° SIRET, N° Téléphone etc...)"

Tout champ obligatoire (symbolisé par une *) non complété sera bloquant pour l'ouverture du compte."

Les informations confiées font l'objet d'un traitement informatique initié par la société CLARIS sous le nom commercial MARCHE DE PAYS, SAS enregistrée sous le N° SIREN 797 637 378 au capital social de 1 000 €uro dont le siège social est sis à 83 330 LE BEAUSSET 337 chemin des Folies ;
Numéro TVA FR 37797637378

Ce traitement est destiné à la seule gestion de votre compte utilisateur et a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (www.cnil.fr) sous le numéro de déclaration : 2013228 v 0. Date de la déclaration : 06-12-2016.

Si vous ne souhaitez pas que vos données soient utilisées par nos partenaires à des fins de prospection ni recevoir les offres promotionnelles et autres opérations commerciales, nous vous invitons à cocher la case dédiée à cet effet.

Les destinataires des données sont les employés de la société MARCHE DE PAYS CLARIS assurant le paiement, et la conciliation (en cas de litige avec un VENDEUR). Vos données ne seront en aucun cas transmises à d'autres tiers.

Vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

"Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez- vous adresser à MARCHE DE PAYS CLARIS à l'adresse mentionnée ci-dessus. "

Vous avez accès à vos informations personnelles que vous pouvez modifier via la page de gestion de votre compte utilisateur.

A l'ouverture de ce compte, un identifiant et un mot de passe sont communiqués par le VENDEUR, qui s'engage à les conserver secrets et à ne les divulguer à aucun tiers. Le VENDEUR supportera dès lors seul toutes les conséquences qui pourraient résulter de leur utilisation par des tiers qui en auraient eu connaissance.

Le VENDEUR doit être majeur et avoir la capacité juridique d'engager les responsabilités de son entreprise.

Toute inscription au sein de la Place de Marché <http://www.marchedepays.fr> suppose la consultation et l'acceptation préalable des présentes conditions générales (ci-après les « Conditions Générales Spéciales VENDEURS »).

En conséquence, le VENDEUR reconnaît être parfaitement informé du fait que son accord concernant le contenu des présentes conditions générales ne nécessite pas la signature manuscrite de ce document, dans la mesure où il souhaite s'inscrire en ligne dans le cadre de marchedepays.fr

Les présentes Conditions Générales et les éventuelles Conditions Particulières expriment l'intégralité des obligations des parties. Le VENDEUR déclare avoir lu, avoir compris et accepter de manière expresse et sans réserve l'intégralité desdits documents, par leur simple acceptation électronique sur le Site.

Les présentes Conditions Générales sont conclues pour la durée nécessaire à la fourniture des biens et/ou services commandés, jusqu'à l'extinction des garanties dues par Le VENDEUR.

Les présentes Conditions Générales sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Dans cette hypothèse, les VENDEURS seront informés par mail. Dans cette hypothèse, les produits et/ou services fournis par Le VENDEUR sont soumis aux Conditions Générales en vigueur au moment de la commande par l'ACHETEUR. Toute commande postérieure à l'entrée en vigueur de nouvelles Conditions Générales, est soumise à ces nouvelles Conditions Générales.

Le « double clic » du VENDEUR effectué au moment de son inscription constitue une signature électronique qui a, entre les parties, la même valeur qu'une signature manuscrite.

2.2 Justificatifs à fournir :

- Extrait KBIS de moins de 3 mois
- Pièce d'identité du responsable de la société repris sur le KBIS
- Numéro de Sécurité Sociale
- RIB de la société

3 – Conditions applicables au Vendeur :

3.1 Obligation du Vendeur généralités

Toutes les transactions réalisées par un VENDEUR via la plate-forme MARCHE DE PAYS sont conclues directement entre le VENDEUR et les ACHETEURS. De ce fait, le VENDEUR est seul responsable des contrats qu'il passe avec les ACHETEURS et, à ce titre, s'engage à respecter les dispositions législatives applicables et notamment la réglementation sur la protection des consommateurs et sur la vente à distance.

Tout Produit proposé à la vente sur le Service par le Vendeur fait l'objet d'une description de ses caractéristiques essentielles, au sens de l'article L.111-1 du Code de la consommation, sur la page du Site consacrée au Produit la « Fiche d'Information Produit».

Le VENDEUR s'engage à n'offrir sur le Site que des Produits disponibles et à passer le stock à zéro pour toute offre qui n'est plus disponible. Dans l'éventualité d'une indisponibilité exceptionnelle de Produit après passation de la commande de l'ACHETEUR, le VENDEUR en informera l'ACHETEUR et la commande sera automatiquement annulée, et le compte bancaire de l'Acheteur sera remboursé.

La Fiche d'Information du Produit comprend à minima les éléments suivants :

- L'identité du VENDEUR,
- La description et la photo du Produit, (Le VENDEUR s'engage à respecter les droits à l'image en ne copiant pas des images provenant d'autres sites sans autorisation préalable du site concerné. MARCHE DE PAYS suspendra tout produit ne respectant pas cette obligation en vertu du respect des droits d'auteur. La responsabilité de MARCHE DE PAYS ne pourra être engagée à ce titre.)
- Le prix des Produits est indiqué toutes taxes comprises pour les ACHETEURS particuliers et s'entend hors frais de livraison.
- Les caractéristiques essentielles (taille, quantité, unité, poids, caractéristiques et la liste des ingrédients ou leur composition...).

Une tolérance d'écart de poids de 5% maximum sera admise sur la quantité du produit livré.

Les renseignements mentionnés sur chaque Fiche d'Information Produit sont ceux communiqués par les VENDEURS.

L'ACHETEUR est informé que les photographies ne sont pas contractuelles et qu'il doit se reporter aux descriptifs des Produits avant de passer sa commande.

- Etapes de la commande

Pour passer une commande via le Service, l'ACHETEUR doit suivre la procédure de commande en ligne en respectant les étapes suivantes :

1.sélectionner les Produits objets de la commande et les quantités souhaitées,

MARCHE DE PAYS n'est en aucun cas responsable des Produits proposés par le VENDEUR dans le cadre de la mise en relation effectuée entre l'ACHETEUR et le VENDEUR. Marché de Pays ne peut en aucune façon garantir que le Produit du VENDEUR satisfera l'ACHETEUR.

2.consulter le récapitulatif de la commande avec les frais de livraison associés,

3.s'identifier,

4.renseigner les informations relatives à la livraison et consulter les délais de livraison, qui ne courent qu'à compter de la confirmation du paiement.

Ni le VENDEUR, ni MARCHE DE PAYS ne sont responsables des erreurs d'envoi des colis dues à un formulaire mal rempli ou mal renseigné dans le profil de l'ACHETEUR.

5.confirmer la commande et déclarer que les présentes CGV ont été mises à sa disposition et les accepter pleinement et sans réserve par un clic de validation,

6.Le mode de paiement sera obligatoirement par carte bancaire ou APPLE PAY

7.L'ACHETEUR reçoit alors un email de confirmation de l'enregistrement de sa commande.

8.La commande est simultanément transmise au(x) VENDEUR(S) qui doit(vent) confirmer la prise en charge de la commande avant le lendemain midi (hors jours fériés, dimanche et jours de fermeture préalablement déclarés).

9.Dès que le VENDEUR confirme avoir pris en charge la commande, un email est adressé à l'ACHETEUR pour confirmer et récapituler sa commande.

Le VENDEUR prend de fait l'engagement ferme d'expédier les Produits dans le délai visé.

10.Cette étape formalise la conclusion du ou des contrats de vente à distance avec le(s) VENDEUR(S). Toute commande composée de Produits de plusieurs VENDEURS donnera lieu à la formation d'un contrat de vente avec chacun des VENDEURS.

Après conclusion d'un contrat de vente, le VENDEUR s'engage à livrer l'article objet de la vente, et à en transférer la propriété à l'ACHETEUR. Pour l'indication du prix de vente, les frais d'expédition indiqués par MARCHE DE PAYS seront appliqués. Le VENDEUR reconnaît qu'en cas de manquement à cette obligation, il s'expose à des poursuites judiciaires.

Pour chaque produit proposé, le pays d'expédition, actuellement, est la France Métropolitaine.

3.2 Obligations du VENDEUR vis-à-vis des caractéristiques des Produits

a) Les produits proposés proviennent de sa production.

b) Les informations de qualité (s'il y a lieu) de type label, CCP, AOP, Bio ou autres signes de qualité sont conformes et vérifiables.

c) Le VENDEUR garantit qu'il est habilité à vendre les produits proposés, que ces produits ne sont pas grevés de droits de tiers susceptibles d'en empêcher la vente. Les produits proposés sur la place de marché MARCHE DE PAYS sont autorisés à la vente à distance et sont conformes aux dispositions législatives applicables et qu'ils n'enfreignent pas le droit des marques et les autres droits des tiers.

d) Les produits sont fiables et conformes aux exigences légales y compris toute exigence de marquage ou d'étiquetage applicable, notamment en matière de sécurité des produits (prix au Kg, Date limite de consommation etc...)

e) Tout Produit proposé à la vente sur le Service par le Vendeur fait l'objet d'une description de ses caractéristiques essentielles, au sens de l'article L.111-1 du Code de la consommation, sur la page du Site consacrée au Produit (la « Fiche d'Information Produit »).

f) Pour les produits à la découpe, leur poids est susceptible de varier selon la découpe dans une fourchette de +/- 5% par rapport au poids indiqué sur le descriptif du produit. Si le poids du produit à la découpe est supérieur ou inférieur de 5% au poids indiqué dans le descriptif, l'excédent ou l'insuffisance de poids ne donnera lieu à aucune augmentation ou diminution proportionnelle du prix.

g) Le VENDEUR s'engage à honorer les commandes dans la limite des stocks disponibles. Il est de la responsabilité du VENDEUR de mettre à jour ses stocks sur le site. Dès qu'il constate une rupture de stock d'un produit, le VENDEUR doit dans le cas :

* **Rupture Définitive**

Le VENDEUR doit mettre le Stock à ZERO (0) et nous avertir.
Nous prenons en charge la disparition du produit sur le site

* **Rupture Passagère du Produit**

Le VENDEUR doit mettre le Stock à ZERO (0).

Le VENDEUR doit passer en mode précommande depuis son interface VENDEUR en indiquant la date de réapprovisionnement afin que l'ACHETEUR puisse passer commande à la date indiquée.

h) Dans l'éventualité d'une rupture de stock d'un produit après passation de la commande, le VENDEUR en informera l'ACHETEUR et MARCHE DE PAYS par mail en lui proposant différentes alternatives.

C'est l'ACHETEUR qui décidera des suites à donner aux propositions faites.

Si la commande est annulée, l'ACHETEUR sera immédiatement remboursé par MARCHE DE PAYS. Le VENDEUR ne sera pas crédité de la transaction.

Préconisation MARCHE DE PAYS :

Un logiciel de gestion des stocks figure dans le site MARCHE DE PAYS ce qui devrait éviter cette situation.

Nous conseillons aux VENDEURS de mettre régulièrement leur stock à jour et de le vérifier régulièrement. L'impact est important sur le suivi administratif et surtout sur le ressenti client.

3.3 Obligations du VENDEUR vis-à-vis des Prix des Produits

Les prix des Produits mis en vente par le biais du Service ont été fixés librement par les Vendeurs, dans le respect des lois et règlements applicables.

Le prix des Produits est indiqué en euros toutes taxes comprises (TVA + autres taxes) pour les ACHETEURS.

Les prix tiennent compte de la TVA applicable au jour de la commande et tout changement du taux applicable de TVA sera automatiquement répercuté sur les prix.

Les prix ne tiennent pas compte des frais de livraison, facturés en supplément dont le montant varie en fonction du mode d'expédition choisi et ne peut être déterminé qu'au moment de la finalisation de la commande par l'ACHETEUR.

Le prix indiqué sur la Fiche d'Information Produits est non négociable par l'ACHETEUR.

Le prix de vente des Produits est celui en vigueur au jour de la commande.

En cas de prix promotionnel, le VENDEUR s'engage à appliquer le prix promotionnel à toute commande passée pendant la durée de la promotion.

Le VENDEUR se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, tout en garantissant à l'ACHETEUR l'application du prix en vigueur au moment de sa commande.

Si l'affichage du prix d'un produit est erroné suite à une erreur de saisie, technique ...) la commande devra être conclue aux conditions de l'information fournie.

Conseils de Marché de Pays :

Nous laissons au VENDEUR la liberté des prix mais afin de rester compétitif en tenant compte des frais de transports nous vous demandons de calculer vos prix au plus juste.

Le VENDEUR doit être très vigilant lors de la saisie des prix afin de ne pas être lésé lors de la conclusion de la vente après acceptation du paiement par le client.

FRANCO de Port

C'est le VENDEUR qui applique sa politique tarifaire et qui décide à partir de quel montant il veut appliquer un **FRANCO de PORT**

Le site MARCHE DE PAYS est adapté pour enregistré les montant minimum de vente à réaliser pour déclencher le **FRANCO de PORT**

Le VENDEUR peut appliquer la gratuité des frais de port avec ou sans conditions de minimum de commande. S'il veut appliquer le FRANCO de PORT avec un minimum de commande, le site est pourvu d'une fonctionnalité qui permettra au VENDEUR de fixer celui-ci avec les paliers suivants :

A partir de 30,00 €uro ou 50,00€uro ou 99,00 €uro ou 149,00 €uro ou 199,00 €uro ou sans condition.

Si tel est le cas, l'ACHETEUR n'aura pas à s'acquitter des frais de transport qui se traduira sur sa facture à la rubrique des frais de transport par la somme 0,00 €uro ou le terme FRANCO

Dans le cas du FRANCO de PORT, c'est le VENDEUR qui prend à sa charge les frais de transport.

Deux cas de figures :

- Vous utilisez les transporteurs préconisés par MARCHE DE PAYS **UPS**
Les frais de transport viendront en déduction de votre règlement (Voir 5-3) Paiement des VENDEURS)
- Vous utilisez votre transporteur
Les frais de transport seront directement payés par le VENDEUR à son transporteur

3.4 Obligation du VENDEUR vis-à-vis des Frais de Livraison

Règles Générales

Sont considérés comme frais de livraison une participation au coût réel du transport calculée selon le montant de la commande réalisée chez le Vendeur.

Les frais de livraison sont déterminés en fonction des modalités de livraison.

Les frais de livraison s'entendent par VENDEUR, ainsi si vous avez 3 VENDEURS différents dans une même commande globale les frais de livraison seront additionnés.

Les frais de livraison pour un particulier seront fonction de la catégorie de produit, du poids, du volume du colis et de la formule de livraison choisie

Les montants s'entendent en TTC

TRANSPORTEURS

Vu l'importance du sujet, MARCHE DE PAYS a, dans votre intérêt, négocié au mieux les conditions de transport dans un souci de qualité afin de respecter l'image de marque de n(v)otre plateforme et de vos produits.

Les transporteurs proposés ont été sélectionnés en fonction des produits à livrer ce qui impose une répartition de vos produits dans les catégories suivantes :

- Produits Secs
- Produits Liquides
- Produits Frais

Ces transporteurs sont **UPS** qui nous ont donné, par importance, les meilleures garanties de qualité de livraison (respect des délais, qualité de la prestation, remise du colis en main propre contre signature, information du client à livrer par SMS, Mail etc...) Nous nous gardons la possibilité de modifier la liste des transporteurs préconisés en fonction de la qualité des prestations et de la négociation des tarifs.

ATTENTION !!

Pour un VENDEUR qui propose des produits dans diverses catégories (Produits Secs, Produits Frais ou Produits Viticoles) Le choix de la méthode de transport proposée se fera en fonction des produits vendus par le producteur.

Si un producteur vend des produits de 2 catégories diverses, c'est la méthode de transport du plus fragile qui prime et ce pour l'ensemble des produits vendu par le producteur et doivent être regroupés dans un même colis :

Exemple :

Un ACHETEUR commande des conserves et de la viande à la coupe.

Tout doit être emballé dans un seul colis FRAIS qui sera livré par **UPS EXPRESS**

Nous laisserons, toutefois, la possibilité aux VENDEURS de travailler avec leurs **PROPRES TRANSPORTEURS** à la condition de prendre l'entière responsabilité du transport et du règlement des transporteurs.

Le règlement client concernant le transport sera reversé aux VENDEURS avec le produit de sa vente déduction faite de la commission MARCHE DE PAYS. Il restera à la charge du VENDEUR le règlement du transporteur.

Le VENDEUR devra enregistrer les CGV spécifiques qui concernent son transporteur ainsi que les tarifs.

a) Pour les Produits Secs

Nous retenons dans cette catégorie tous les produits qui ne nécessitent pas de traitements spécifiques dans la manutention, le climat, l'emballage etc.....

Parmi ceux-ci nous trouvons les produits conditionnés en boîtes de conserve, certains bocaux, certains gâteaux etc..... mais nous vous laissons l'entière responsabilité du choix de vos produits que vous classerez dans cette catégorie. Il vous est possible de nous interroger sur ce sujet mais nos réponses ne seront données qu'à titre de suggestions.

Les emballages seront adaptés au transport de ces produits (Voir la rubrique emballages)

Pour cette seule catégorie, nous proposons le **Relais Colis UPS ACCES POINT** (Voir conditions ci-dessous)

Préconisation MARCHE DE PAYS :

Pour **les produits secs** nous préconisons les transporteurs suivants :

UPS Livraison sur site (Domicile, Bureau..) ou Access Point (Relais Colis)

Les tarifs seront automatiquement calculés en fonction de la méthode choisie ainsi que du transporteur en tenant compte du poids et de la volumétrie du colis. Ils figureront automatiquement sur les bordereaux de commande.

Une simulation du calcul du prix de transport pourra être réalisée dans le panier.

ATTENTION !!!

Si un surplus du coût de transport est facturé à MARCHE DE PAYS à cause d'un emballage inapproprié, la différence sera retenue sur le paiement au VENDEUR.

b) Pour les Produits Liquides

Le premier risque concernant ces produits est celui de la casse lors du transport. L'emballage devra être particulièrement soigné et réalisé à l'aide de cartons validés par le transporteur, faute de quoi, c'est le VENDEUR qui prendra l'entière responsabilité de son colis.

Préconisation MARCHE DE PAYS :

Pour **les produits Liquides** nous préconisons les transporteurs suivants :

UPS

Les tarifs seront automatiquement calculés en fonction de la méthode choisie ainsi que du transporteur en tenant compte du poids et de la volumétrie du colis. Ils figureront automatiquement sur les bordereaux de commande.

Une simulation du calcul du prix de transport pourra être réalisée dans le panier.

ATTENTION !!!

Si un surplus du coût de transport est facturé à MARCHE DE PAYS à cause d'un emballage inapproprié, la différence sera retenue sur le paiement au VENDEUR.

c) Pour les Produits Frais

Dans cette catégorie sont repris toutes les viandes, les charcuteries, les poissons, les coquillages, les crustacés et tous les produits que les vendeurs considèrent en faire partie. (Certains fromages, Chocolats, Bonbons etc.....)

En fonction de la fragilité de ces produits et des saisons, vous devrez respecter impérativement les consignes suivantes :

- 1) Ces produits devront obligatoirement être conditionnés sous vide avant d'être rangés dans des emballages prévus pour le transport des produits réfrigérés.
- 2) Le produit réfrigérant préconisé par le fabricant devra être utilisé dans le respect des quantités annoncées en fonction de la grosseur du colis, du poids des marchandises, de la saison et du temps nécessaire au transport majoré de 24 heures en cas de report de livraison.
- 3) La fermeture des colis devra être réalisée dans les meilleurs conditions.
- 4) Le poids total du colis inclura le poids du colis et des réfrigérants en plus de la marchandise.
- 5) Ne pas expédier de colis le Vendredi (UPS n'effectuant pas de livraison le Samedi)

Nous avons également négocié pour vous des conditions préférentielles pour les emballages et produits réfrigérants que nous traiterons dans notre rubrique « Emballages »

Préconisation MARCHE DE PAYS :

Pour **les produits Frais**, les VENDEURS devront passer obligatoirement par :

UPS Express qui nous garantit un transport en 24 Heures avec des tarifs acceptables.

Les VENDEURS spécialisés dans les produits frais pourront continuer de travailler avec leurs

PROPRES TRANSPORTEURS à la condition de prendre l'entière responsabilité du transport et du règlement des transporteurs.

Le règlement client concernant le transport sera reversé aux VENDEURS avec le produit de sa vente déduction faite de la commission MARCHE DE PAYS. Il restera à la charge du VENDEUR le règlement du transporteur.

Emballages

a) Pour les Produits Secs

Comme vu précédemment, nous sommes en présence des produits les moins risqués mais l'emballage reste une étape importante si nous voulons une totale satisfaction de nos clients.

L'emballage doit être :

- Adapté à la dimension du produit
 - a) Pas trop grand pour minimiser les frais de transport et éviter les ballotages et les risques de détérioration du carton. **Veillez donc à respecter le rapport poids réel du produit et poids volumétrique de l'emballage (L x l x H / 5000)**
 - b) Pas trop petit pour éviter les risques d'éclatement du carton et détérioration des produits.
- Certains produits doivent être protégés pour éviter la casse (Bocaux, Gâteaux etc.....)

POUR INFO !!!

Le transporteur **UPS** ne fournit aucun emballage. Nous pouvons vous communiquer le nom d'un fournisseur de cartons vous proposant des conditions négociées. Ces cartons sont homologués UPS. Le VENDEUR devra traiter en direct avec notre partenaire et assurer le règlement.

RAPPEL !!!

Toute commande expédiée avec un colis au rapport poids réel du produit/poids volumétrique du colis non respecté entrainera une surcharge tarifaire de la part du transporteur. Le VENDEUR se verra prélevé du montant de cette surcharge.

b) *Pour les Produits Liquides*

Pour limiter le risque de casse, les colis sont généralement réalisés en carton renforcé. Ils doivent correspondre au nombre de bouteilles envoyés.

POUR INFO !!!

Le transporteur **UPS** ne fournit aucun emballage. Nous pouvons vous communiquer le nom d'un fournisseur de cartons vous proposant des conditions négociées. Ces cartons sont homologués UPS ISTA 3. Le VENDEUR devra traiter en direct avec notre partenaire et assurer le règlement.

RAPPEL !!!

Toute commande expédiée avec un colis au rapport poids réel du produit/poids volumétrique du colis non respecté entrainera une surcharge tarifaire de la part du transporteur. Le VENDEUR se verra prélevé du montant de cette surcharge.

c) *Pour les Produits Frais*

Compte tenu de l'importance des emballages pour ces produits, nous reprenons les obligations déjà reprises ci-dessus dans le chapitre « TRANSPORT PRODUITS FRAIS »

En fonction de la fragilité de ces produits et des saisons, vous devrez respecter impérativement les consignes suivantes :

- 1) Ces produits devront obligatoirement être conditionnés sous vide avant d'être rangés dans des emballages prévus pour le transport des produits réfrigérés.
- 2) Le produit réfrigérant préconisé par le fabricant devra être utilisé dans le respect des quantités annoncés en fonction de la grosseur du colis, du poids des marchandises, de la saison et du temps nécessaire au transport majoré de 24 heures en cas de report de livraison.
- 3) La fermeture des colis devra être réalisée dans les meilleurs conditions.
- 4) Le poids total du colis inclura le poids du colis et des réfrigérants en plus de la marchandise

Nous avons négocié des tarifs préférentiels avec :

1) La **Ste MEDICOLD**

Pour les emballages et réfrigérants destinés aux produits frais

2) La **Ste LISOTHERME**

Pour les emballages et réfrigérants destinés aux produits frais

Les VENDEURS spécialisés dans les produits frais pourront continuer de travailler avec leurs

PROPRES TRANSPORTEURS à la condition de prendre l'entière responsabilité du transport et du règlement des transporteurs.

Le règlement client concernant le transport sera reversé aux VENDEURS avec le produit de sa vente déduction faite de la commission MARCHE DE PAYS. Il restera à la charge du VENDEUR le règlement du transporteur.

ATTENTION !!!

Nous vous rappelons que le VENDEUR assure l'entière responsabilité de la qualité de l'emballage vis-à-vis du transporteur ainsi que vis-à-vis du client.

En cas de détérioration des produits suite à un mauvais emballage, le VENDEUR s'engage à remplacer ou rembourser le(s) produit(s), en URGENCE (sous 24 heure) au client.

MARCHE DE PAYS ne pourra, en aucune manière, être tenu responsable du préjudice subi par le client.

Livraison

1) Adresse de livraison

Les Produits vendus via le Service peuvent uniquement être expédiés à des adresses de livraison se situant dans la Zone de Livraison acceptée lors de la passation de commande. A défaut, la Commande ne pourra être livrée à l'ACHATEUR et le Contrat ne pourra pas être formé.

Il est de la seule responsabilité de l'ACHETEUR de s'assurer que les informations qu'il communique à MARCHE DE PAYS/CLARIS SAS à cet effet sont et demeurent correctes et qu'elles lui permettront de recevoir les Produits qu'il achète sur le Site.

Les Produits sont expédiés par le VENDEUR à l'adresse indiquée lors de la commande. Le transport sera exécuté par un prestataire désigné par MARCHE DE PAYS/CLARIS SAS en sa qualité de mandataire du ou des VENDEURS.

Le lieu de livraison pourra être identique ou différent de l'adresse de facturation.

Il pourra être, au choix de l'ACHETEUR, lors de la commande :

- La Résidence Principale en précisant si nécessaire (le code du portail, le bâtiment, la porte, l'étage etc...)
- Le lieu de Travail
- Un voisin destiné à recevoir le colis
- Un membre de la Famille
- Etc.....

Dans le cas où l'adresse indiquée est erronée ou incomplète, MARCHE DE PAYS/CLARIS SAS sera en droit de réclamer le paiement de nouveaux frais de livraison.

La responsabilité de MARCHE DE PAYS/CLARIS SAS et/ou des VENDEURS ne pourra être engagée en cas de défaut de livraison du Produit dû à une erreur dans l'adresse de livraison que l'ACHETEUR aura communiquée.

2) Délais de Livraison

Quel que soit le produit, les délais de préparation de la commande sont de 24 heures maximums suite à l'acceptation de la commande afin que les délais de livraison n'excèdent pas 48 heures par rapport à la commande.

L'ACHETEUR est informé du départ de son colis par l'envoi d'un email ou d'un SMS l'informant du numéro de suivi du colis.

3) Réception de Livraison

L'ACHETEUR est tenu de vérifier l'état de l'emballage et de la marchandise à la livraison et de signaler les dommages au transporteur sur le bordereau du transporteur, ainsi qu'à MARCHE DE PAYS, le jour de la réception.

Toute anomalie concernant la livraison (avarie, produit colis manquant par rapport au bon de livraison au bordereau du transporteur, colis endommagé, produit endommagé) devra être impérativement indiquée sur le bordereau du transporteur sous forme de « réserves manuscrites » accompagnée de la signature de l'ACHETEUR.

L'ACHETEUR devra formuler par mail auprès de MARCHE DE PAYS CLARIS, le jour même de la livraison, toute réclamation d'erreur de livraison et/ou de non-conformité des produits par rapport aux indications figurant sur le descriptif de la commande.

Toute réclamation sur l'état du colis formulée au-delà de ce délai sera rejetée.

En cas d'absence au moment de la livraison, un avis de passage daté, qui atteste la présentation de l'envoi, est déposé par le transporteur. Il mentionne le lieu où l'envoi peut être retiré ou la possibilité d'une nouvelle présentation.

Préconisation MARCHE DE PAYS :

L'ACHETEUR devra REFUSER tout colis réceptionné endommagé.

Toute réclamation non effectuée dans les règles définies ci-dessus et dans les délais impartis ne pourra être prise en compte et dégage MARCHE DE PAYS CLARIS et le VENDEUR de toute responsabilité vis-à-vis de l'ACHETEUR.

Spécificité Réception livraison de produits frais

L'ACHETEUR est informé du départ de son colis par l'envoi d'un email ou d'un SMS récapitulant les produits envoyés et l'informant du numéro de suivi du colis.

L'ACHETEUR devra être présent pour la remise en main propre de sa commande.

En raison de la spécificité des produits frais qui sont des denrées périssables, l'absence de l'ACHETEUR au moment de la livraison, un avis de passage daté, qui atteste la présentation de l'envoi, est déposé par le transporteur. Il mentionne le lieu où l'envoi peut être retiré ou la possibilité d'une nouvelle présentation avec un maximum de 24 heures.

La responsabilité du transporteur ou de MARCHE DE PAYS/CLARIS SAS ne pourra être engagée en cas d'absence de l'ACHETEUR aux heures et jours convenus pour la livraison.

L'ACHETEUR est particulièrement informé que compte tenu du caractère périssable des produits frais, si l'ACHETEUR ne réceptionne pas son colis ou ne va pas chercher son colis dans les temps impartis, il ne sera procédé à aucun remboursement

4) Retard d'Expédition

MARCHE DE PAYS CLARIS met tout en œuvre pour respecter les délais de livraison mentionnés sur le site

En cas de retard d'expédition, LE VENDEUR adressera un mail à l'ACHETEUR ainsi qu'à MARCHE DE PAYS pour l'informer d'une éventuelle conséquence sur la date de livraison qui a été initialement prévue.

Si le retard atteint plus de 3 jours à compter de la date d'envoi du mail relatif à l'expédition de la commande ou à compter du délai de livraison initialement communiqué sur la fiche produit présentée sur le Site et, non dû à un cas de force majeure, l'ACHETEUR a la possibilité d'annuler sa commande dans un délais de 5 jours ouvrés. MARCHE DE PAYS procédera au remboursement de la commande.

Si l'ACHETEUR annule sa commande au motif du nouveau délai de livraison et que la commande n'est pas expédiée, MARCHE DE PAYS procédera au remboursement.

Si la commande est partie, aucun remboursement n'est envisageable.

Les délais s'entendent :

- a) Prise en Charge => du lundi au mercredi pour les produits frais**
- b) Prise en Charge => du lundi au vendredi pour les produits non périssables**
- c) Livraison => du lundi au vendredi**

Sauf les jours fériés et veille de jours fériés

5) Retard de Livraison

MARCHE DE PAYS CLARIS met tout en œuvre pour respecter les délais de livraison mentionnés sur le site

En cas de non-réception d'un colis dans les délais indiqués, l'ACHETEUR doit dans les plus brefs délais à compter de la date d'expédition mentionnée dans le dernier mail de confirmation de l'expédition de son colis, déclarer son colis perdu auprès du transporteur afin de vérifier que celui-ci n'est pas en instance. Si votre démarche n'est pas couronnée de succès vous pouvez contacter le service client de la STE MARCHE DE PAYS, soit par mail, soit par téléphone qui se mettra en relation avec le Transporteur.

Les délais s'entendent :

- a) Prise en Charge => du lundi au mercredi pour les produits frais**
- b) Prise en Charge => du lundi au vendredi pour les produits non périssables**
- c) Livraison => du lundi au vendredi**

6) Retour NPAI

Si le(s) colis reviennent chez MARCHE DE PAYS suite à une NPAI (**N**'habite **P**as A l'**A**dresse Indiquée), les produits seront réexpédiés uniquement si une nouvelle adresse de livraison est communiquée à MARCHE DE PAYS dans le délai de la date limite de consommation.

Si la date limite de consommation est dépassée, et que l'adresse erronée a été communiquée par l'ACHETEUR, sa responsabilité est totalement engagée et de ce fait aucun remboursement n'aura lieu et nous procéderons à la destruction du colis.

FRANCO de Port

C'est le VENDEUR qui détermine sa politique tarifaire (Voir 3.3 Obligations du VENDEUR vis-à-vis des Prix des Produits et 5-3) Paiement des VENDEURS)

4- Paiement

4-1) Généralités Rappels

Pour l'ACHETEUR, le prix est payable comptant, en totalité au moment de la validation de la commande par le biais d'un des modes de paiement en ligne sécurisés.

Il est composé du prix d'achat des Produits, ainsi que des frais de livraison ajoutés avant la validation de la commande suivant le barème précisé dans l'article "Frais de livraison".

Pour les paiements par carte bancaire, le Site est doté d'un système de sécurisation des paiements en ligne permettant au consommateur de brouiller et de crypter la transmission de ses données bancaires.

Le débit du montant est différé à l'acceptation de la commande par le(s) Vendeur(s).

Le Site débitera le montant de la commande, composé du prix du ou des Produits et des frais de livraison, pour le compte des Vendeurs, dès l'acceptation de la commande par le(s) Vendeur(s) et se chargera de reverser les sommes dues à chaque Vendeur.

4.2 Moyens de paiement

Le paiement ne peut s'effectuer que par carte bancaire : Visa, MasterCard, American Express et Apple Pay

4.3 Sécurisation

Le Site fait l'objet d'un système de sécurisation : MARCHE DE PAYS CLARIS SAS a adopté le procédé de cryptage SSL mais a aussi renforcé l'ensemble des procédés de brouillage et de cryptage pour protéger le plus efficacement possible toutes les données sensibles liées aux moyens de paiement utilisés sur le Site.

4.4 Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement, MARCHE DE PAYS CLARIS SAS se réserve le droit d'interrompre de manière temporaire ou définitive l'accès au Service à l'Acheteur concerné.

4.5 Remboursement

Les éventuels remboursements s'effectuent par le mode de paiement utilisé par l'ACHETEUR ou par tout autre moyen.

5 – Commissions MARCHE DE PAYS et Paiement des VENDEURS

5-1) Commission MARCHE DE PAYS CLARIS

La Société MARCHE DE PAYS CLARIS va percevoir une commission de **16,00 % sur le montant HT** de toutes les transactions commerciales ayant transitées par le site.

5-2) Frais des transactions bancaires

La loi n'autorise pas les PLACES DE MARCHE de collecter directement les règlements des clients, c'est pourquoi nous transitons par la société STRIPE habilitée à traiter ces opérations.

La méthode utilisée est celle des comptes connectés standard en « Direct charges ». Les paiements acheteurs sont directement versés sur le compte connecté « Compte du Vendeur »

Compte tenu que les opérations sont obligatoirement payées par Carte Bancaire, STRIPE prend une commission de transaction Carte Bancaire comme il est de coutume par tous les établissements bancaires sur ces opérations.

1,4% du montant total du paiement + 0,25 Euro par transaction pour les Cartes Européennes

2,9% du montant total du paiement + 0,25 Euro par transaction pour les Cartes Non Européennes

Cette commission est à la charge du VENDEUR et viendra en déduction du produit de la vente.

D'autre part, le compte connecté « VENDEURS » est responsable des remboursements, des disputes et de tous litiges. De ce fait, le VENDEUR, est responsable de son compte.

5-4) Collecte des fonds

Les règlements des factures réalisés par les ACHETEURS seront collectés par la **STE STRIPE** qui est l'organisme habilité à encaisser les paiements pour le compte de la STE MARCHE DE PAYS CLARIS.

Ces montants comprennent :

- a) Le prix du(es) produits vendus par le VENDEUR
- b) Le montant des Frais de Livraison (sauf FRANCO de Port)
- c) La TVA et autres Taxes

5-3) Paiement des VENDEURS

- a) Avec utilisation des transporteurs UPS préconisés par MARCHE DE PAYS

Après validation du paiement par l'ACHETEUR, du paiement par MARCHE DE PAYS et de la livraison réalisée et acceptée conforme par le client. (Environ 5 jours maxi)

Règlement au VENDEUR du montant des produits vendus – Commission MDP + TVA

Exemple :

Un ACHETEUR passe une commande de produits alimentaires soumis à la TVA 5,5% pour **100,00 Euro HT**

Encaissement par STRIPE règlement commande ACHETEUR

Vente Produits	100,00€ HT
TVA 5,5%	5,50 €
Livraison HT	15,00€ HT
TVA 20%	3,00 €
Paiement Acheteur	123,50€ TTC

Règlement au VENDEUR

Vente Produits	100,00€ HT
TVA 5,5%	5,50 €
Ss Total Vente TTC	105,50€ TTC

Commission MDP	-16,00€ HT
TVA 20%	-3,20 €
Ss Total Com TTC	-19,20€ TTC

Frais de livraison HT	15,00€ HT
TVA 20%	3,00 €
Frais de livraison TTC	18,00€ TTC

Paiement livraison HT	-15,00€ HT
TVA 20%	-3,00 €
Paiement livraison TTC	-18,00€ TTC

Règlement VENDEUR	84,32€ TTC
-------------------	-------------------

Pour les VENDEURS soumis à TVA

TVA Payée à récupérer	3,20 €
TVA Collectée à reverser	-5,50 €
Différence TVA à reverser	-2,30

Règlement VENDEUR	82,02 €
-------------------	----------------

Hors impact TVA	
-----------------	--

Règlement MARCHE DE PAYS

Commission MDP	16,00€ HT
TVA 20%	3,2 €
Ss Total Com TTC	19,20€ TTC

Frais de livraison HT	15,00€ HT
TVA 20%	3,00 €
Frais de livraison TTC	18,00€ TTC

Paiement livraison HT	-15,00€ HT
TVA 20%	-3,00 €
Paiement livraison TTC	-18,00€ TTC

Règlement MDP	19,20€ TTC
---------------	-------------------

dont MARCHE DE PAYS

TVA Payée à récupérer	3,0 €
TVA Collectée à reverser	-6,20 €
Différence TVA à reverser	-3,20

Règlement VENDEUR	16 €
-------------------	-------------

Hors impact TVA	
-----------------	--

Cas du **FRANCO de Port** décidé par le VENDEUR pour une vente minimum de 99,00 Euro

Encaissement par STRIPE règlement commande ACHETEUR

Vente Produits	100,00€ HT
TVA 5,5%	5,50 €
Livraison HT	FRANCO
TVA 20%	FRANCO
Paiement Acheteur	105,50€ TTC

Règlement au VENDEUR

Vente Produits	100,00€ HT
TVA 5,5%	5,50 €
Ss Total Vente TTC	105,50€ TTC

Commission MDP	-16,00€ HT
TVA 20%	-3,20 €
Ss Total Com TTC	-19,20€ TTC

Frais de livraison HT	-15,00€ HT
TVA 20%	-3,00 €
Frais de livraison TTC	-18,00€ TTC

Paiement livraison HT	
TVA 20%	
Paiement livraison TTC	

Règlement VENDEUR	66,57€ TTC
-------------------	------------

Pour les VENDEURS soumis à TVA

TVA Payée à récupérer	6,2 €
TVA Collectée à reverser	-5,50 €
Différence TVA à reverser	0,70 €

Règlement VENDEUR	67,27 €
Hors impact TVA	

Règlement MARCHE DE PAYS

	16,00€ HT
	3,2 €
	19,20€ TTC

	15,00€ HT
	3,00 €
	18,00€ TTC

	-15,00€ HT
	-3,00 €
	-18,00€ TTC

Règlement MDP	19,20€ TTC
---------------	------------

dont MARCHE DE PAYS

	3,0 €
	-6,20 €
	-3,20

Règlement MDP	16 €
Hors impact TVA	

**** La livraison est réglée par MARCHE DE PAYS**

b) Avec utilisation de votre propre transporteur

Après validation de la commande par le vendeur, du paiement par MARCHE DE PAYS et de la livraison réalisée et acceptée conforme par le client. (Environ 5 jours maxi)

Règlement au VENDEUR du montant des produits vendus – Commission MDP + TVA + Frais transport

Encaissement par STRIPE règlement commande ACHETEUR

Vente Produits	100,00€ HT
TVA 5,5%	5,50 €
Livraison HT	15,00€ HT
TVA 20%	3,00 €
Paiement Acheteur	123,50€ TTC

Règlement au VENDEUR

Règlement MARCHE DE PAYS

Vente Produits	100,00€ HT
TVA 5,5%	5,50 €
Ss Total Vente TTC	105,50€ TTC

Commission MDP	-16,00€ HT
TVA 20%	-3,20 €
Ss Total Com TTC	-19,20€ TTC

Frais de livraison HT	15,00€ HT
TVA 20%	3 €
Frais de livraison TTC	18,00€ TTC

Paiement livraison HT	-15,00€ HT
TVA 20%	-3,00 €
Paiement livraison TTC	-18,00€ TTC

Frais Bancaire STRIPE	1,98 €
-----------------------	--------

Règlement VENDEUR	84,32€ TTC
--------------------------	-------------------

Pour les VENDEURS soumis à TVA

TVA Payée à récupérer	6,2 €
TVA Collectée à reverser	-8,5 €
Différence TVA à reverser	-2,30 €

Règlement VENDEUR	82,02 €
--------------------------	----------------

Hors impact TVA	
------------------------	--

Commission MDP	16,00€ HT
TVA 20%	3,2 €
Ss Total Com TTC	19,20€ TTC

Règlement MDP	19,20€ TTC
----------------------	-------------------

dont MARCHE DE PAYS

	0 €
	-3,2 €
	-3,20

Règlement MDP	16 €
----------------------	-------------

Hors impact TVA	
------------------------	--

**** La livraison est à régler par LE VENDEUR.**

Cas du **FRANCO de Port** décidé par le VENDEUR pour une vente minimum de 99,00 Euro

Encaissement par STRIPE règlement commande ACHETEUR

Vente Produits	100,00€ HT
TVA 5,5%	5,50 €
Livraison HT	FRANCO
TVA 20%	FRANCO
Paiement Acheteur	105,50€ TTC

Règlement au VENDEUR

Vente Produits	100,00€ HT
TVA 5,5%	5,50 €
Ss Total Vente TTC	105,50€ TTC

Commission MDP	-16,00€ HT
TVA 20%	-3,20 €
Ss Total Com TTC	-19,20€ TTC

Frais de livraison HT	15,00€ HT
TVA 20%	3,00 €
Frais de livraison TTC	18,00€ TTC

Paiement livraison HT	-15,00€ HT
TVA 20%	-3,00 €
Paiement livraison TTC	-18,00€ TTC

Règlement VENDEUR	66,57€ TTC
--------------------------	-------------------

Pour les VENDEURS soumis à TVA

TVA Payée à récupérer	6,2 €
TVA Collectée à reverser	-5,50 €
Différence TVA à reverser	0,70 €

Règlement VENDEUR	67,27 €
Hors impact TVA	

Règlement MARCHE DE PAYS

	16,00€ HT
	3,2 €
	19,20€ TTC

Règlement MDP	19,20€ TTC
----------------------	-------------------

dont MARCHE DE PAYS

	3,0 €
	-6,20 €
	-3,20

Règlement MDP	16 €
Hors impact TVA	

**** La livraison est réglée par Le PRODUCTEUR à son transporteur**

6 – DROIT DE RETRACTATION

6.1) Périmètre

L'ACHETEUR dispose d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires à compter de la date d'achat du Produit ou de la date de livraison des Produits alimentaires secs pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités, à l'exception le cas échéant des frais de retour.

Conformément à l'article L 121-21-8 du code de la consommation, l'ACHETEUR ne peut pas se rétracter lorsque le Produit est :

Un bien susceptible de se détériorer ou de se périmer rapidement (les produits alimentaires frais).

Une boisson alcoolisée dont la livraison est différée au-delà de trente jours et dont la valeur convenue à la conclusion du contrat dépend de fluctuation sur le marché échappant au contrôle du professionnel.

6.2) L'exercice du droit de rétractation :

L'ACHETEUR exerce son droit de rétractation directement auprès du VENDEUR concerné depuis son compte client à l'aide

- du formulaire type de rétractation fourni par le VENDEUR lors de leurs échanges via l'outil de messagerie mis à disposition dans le cadre du Service (ou directement ici)
- ou par tout moyen et notamment sur son interface Client, en sélectionnant le motif droit de rétractation, et mentionnant la commande concernée par cette rétractation à l'aide de l'outil de messagerie mis à sa disposition dans le cadre du Service.

Une fois le formulaire ou la déclaration de rétractation envoyée au VENDEUR, l'ACHETEUR doit renvoyer le ou les Produits concernés au VENDEUR dans un délai raisonnable et, au plus tard, dans les 14 jours suivant la communication au VENDEUR de la décision de l'ACHETEUR de se rétracter.

L'ACHETEUR renvoie le ou les Produits à l'adresse indiquée par le VENDEUR à l'aide de l'outil de messagerie mis à disposition dans le cadre du Service.

Les retours sont à effectuer dans leur état d'origine et complets dans un conditionnement identique à celui utilisé lors de l'expédition permettant leur re commercialisation.

Les retours doivent également être accompagnés d'un justificatif d'achat d'une copie de la facture ou du bon de livraison d'achat pour une gestion optimisée.

6.3) L'effet du droit de rétractation :

En cas d'exercice du droit de rétractation, seul le prix du ou des Produits objets de la rétractation ainsi que les frais de livraison seront remboursés par le VENDEUR. Les frais de livraison ne seront pas remboursés si un ACHETEUR conserve une partie des Produits achetés auprès du même VENDEUR. Ils seront remboursés partiellement en cas de rétractation partielle de la commande.

A titre exceptionnel, et dans l'hypothèse où le VENDEUR n'aurait pas procédé à ce remboursement, dans les 14 jours à compter de la date à laquelle le droit a été exercé par l'ACHETEUR, MARCHE DE PAYS/CLARIS SAS procédera au remboursement des sommes versées y compris les frais de livraison, au plus tard dans les 14 jours à compter de la date à laquelle le droit a été exercé auprès du VENDEUR et que MARCHE DE PAYS/CLARIS SAS en aura été informé, selon le même moyen de paiement que celui utilisé pour la commande. Cette date de remboursement pouvant être différée jusqu'à récupération du Produit, ou jusqu'à ce que l'ACHETEUR ait fourni simultanément au VENDEUR et à MARCHE DE PAYS/CLARIS SAS une preuve de l'expédition du Produit, la date retenue étant celle du premier de ces faits

7 – Responsabilité

Le VENDEUR assume toute responsabilité relative aux Produits mis en vente sur la marketplace et aux réclamations afférentes.

La responsabilité de MARCHE DE PAYS/CLARIS SAS et/ou du VENDEUR ne pourra être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du contrat de vente due soit au fait de l'ACHETEUR, notamment mais non limitativement, en cas de mauvaise utilisation de la marketplace par l'ACHETEUR ou d'une faute de ce dernier, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat ou à un cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence française.

MARCHE DE PAYS/CLARIS SAS intervient seulement en qualité d'un intermédiaire afin de mettre en relation le VENDEUR et l'ACHETEUR.

Par conséquent, la responsabilité de MARCHE DE PAYS/CLARIS SAS ne saurait être engagée relativement à toute vente conclue entre le VENDEUR et l'ACHETEUR par le biais du Service. Toute plainte relative aux commentaires figurant sur le descriptif des Produits ou aux livraisons des Produits sera redirigée vers le VENDEUR désigné, qui assumera l'entière et seule responsabilité à ce titre.

Ainsi, les Produits Frais achetés via le Service ne pourront être repris ni échangés par MARCHE DE PAYS/CLARIS SAS,

En outre, MARCHE DE PAYS/CLARIS SAS ne saurait voir sa responsabilité engagée à raison des contenus rendus disponibles sur le Site par les ACHETEURS ou les VENDEURS, notamment en ce qui concerne la description des Produits ou les appréciations que les ACHETEURS font des VENDEURS, sauf si elle ne les rendait pas promptement inaccessibles après avoir été informée de leur illicéité dans les conditions prévues par cette loi.

8- Réclamations

8.1) Réclamations relative au Produit :

À tout moment, l'ACHETEUR a la possibilité de contacter le VENDEUR, d'adresser toute demande, réclamation relative aux Produits commandés en utilisant l'outil de messagerie mis à disposition dans le cadre du Service, notamment pour faire valoir ses garanties quand elles sont en cours.

En cas de réclamation d'un ACHETEUR concernant un Produit, y compris lorsque le VENDEUR est informé de ladite réclamation par le biais de l'outil d'information mis à sa disposition dans le Service et/ou par l'envoi d'un email de MARCHE DE PAYS/CLARIS SAS, le VENDEUR fait son affaire personnelle de la résolution du différend qui l'oppose à l'ACHETEUR. Les litiges sont directement réglés entre l'ACHETEUR et le VENDEUR, le cas échéant à l'aide de l'outil de messagerie mis à leur disposition sur le Service. Le VENDEUR devra faire ses meilleurs efforts pour résoudre le litige l'opposant à l'ACHETEUR amiablement.

Néanmoins, dans le cas où le VENDEUR n'aurait pas résolu le litige l'opposant à l'ACHETEUR dans un délai de 7 jours ouvrés à compter de la réception de la réclamation, MARCHE DE PAYS/CLARIS SAS se réserve le droit, après en avoir préalablement informé le VENDEUR, de procéder au remboursement du Produit auprès de l'ACHETEUR.

Si la contestation de l'ACHETEUR s'avère fondée, le VENDEUR procèdera soit au renvoi du Produit commandé soit au remboursement.

8.2) Réclamations relative à la livraison :

Toute question ou demande de précision concernant un retard ou défaut de livraison (Voir Chapitre LIVRAISON)

L'ACHETEUR peut informer MARCHE DE PAYS/CLARIS SAS au moyen du formulaire de CONTACT.

- Par formulaire de contact, le Service Client de MARCHE DE PAYS/CLARIS SAS accusera réception de la réclamation dans les meilleurs délais

8.3) Médiation

Le réclamant consommateur a la possibilité, si la réponse de MARCHE DE PAYS/CLARIS SAS ne le satisfait pas ou s'il n'a pas reçu de réponse 2 mois après le dépôt de sa réclamation, de saisir le Médiateur compétent pour tout litige concernant l'ensemble des services couverts par les présentes conditions générales de vente. La procédure de médiation est gratuite. Le Médiateur peut être saisi par les consommateurs soit directement soit par un intermédiaire (association de consommateurs, avocat, élu, autre médiateur...).

9- Garanties des produits

Les Produits vendus sur le Site sont conformes à la réglementation en vigueur.

Tous les Produits fournis par le Vendeur au travers du Service bénéficient de plein droit de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 211-4 à L. 211-14 du Code de la consommation et de la garantie légale des vices cachés prévus aux articles 1641 à 1649 du Code civil.

Au titre de ces garanties, le VENDEUR s'engage, au choix de l'ACHETEUR, à le rembourser ou à échanger les produits défectueux ou ne correspondant pas à sa commande.

Les frais d'envoi seront remboursés sur la base du tarif facturé.

Les remboursements des Produits jugés non conformes ou défectueux seront effectués dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai de 14 jours suivant la constatation par le VENDEUR du défaut de conformité ou du vice caché. Le remboursement s'effectuera par crédit sur le compte bancaire de l'ACHETEUR.

Indépendamment de la garantie commerciale que le VENDEUR peut accorder à l'ACHETEUR en vertu de ses Conditions de Vente, le VENDEUR reste tenu, conformément à l'article L. 211-15 du Code de la consommation, des défauts de conformité et des vices cachés du produit.

10 - Evaluation des Vendeurs

MARCHE DE PAYS/CLARIS SAS met à la disposition des ACHETEURS des moyens leur permettant d'évaluer la performance des VENDEURS à l'issue de la confirmation de la réception du Produit commandé, permettant ainsi aux ACHETEURS de sélectionner les Produits chez les VENDEURS les plus sérieux et qui respectent le mieux les conditions d'utilisation du Service.

L'appréciation est réalisée suivant des critères d'évaluation et par l'attribution d'étoile(s) par les ACHETEURS. A ce titre, MARCHE DE PAYS/CLARIS SAS n'assure aucun contrôle de l'appréciation réalisée par les ACHETEURS, qu'elle se contente de stocker sur le Site. Elle peut toutefois être amenée à supprimer, sans préavis, toute appréciation dont le contenu lui aurait été signalé comme étant illicite. Les évaluations laissées par l'ACHETEUR, ainsi que son pseudonyme, seront visibles par tout visiteur du Site.

L'évaluation portera sur les deux critères de qualité suivants :

Expérience avec le vendeur

- Votre commande vous a-t-elle donné satisfaction ?
- Tous les produits de la commande étaient-ils présents ?
- Le délai d'expédition de la commande a-t-il été respecté ?
- Recommanderez-vous ce VENDEUR à vos proches ?

Qualité du(es) Produit(s)

- Les produits livrés étaient-ils de qualité ?
- Les quantités ont-elles été respectées ?
- Le rapport qualité/prix est-il raisonnable ?
- L'emballage était-il de qualité ?

L'ACHETEUR devra attribuer des étoiles sur une échelle de 5 à 1 en fonction du niveau de satisfaction.

- 5 étoiles Client très satisfait
- 4 étoiles Client satisfait
- 3 étoiles Client moyennement satisfait
- 2 étoiles Client peu satisfait
- 1 étoile Client pas du tout satisfait

Les VENDEURS ayant obtenu, une évaluation moyenne sur 10 évaluations, égale ou inférieure à 3 étoiles seront contactés par MARCHE DE PAYS afin de :

Revoir l'organisation commerciale. (Qualité des emballages et ou respect des délais d'expédition etc.....)

Revoir la QUALITE des produits.

MARCHE DE PAYS suivra avec attention les prochaines évaluations.

Si la moyenne des évaluations continue à être égale ou inférieure à 3 étoiles, MARCHE DE PAYS se verra dans l'obligation de radier le VENDEUR.

CES EVALUATIONS REPRESENTENT UNE MARQUE DE QUALITE A LAQUELLE MARCHE DE PAYS EST ATTACHE

11– Droit applicable

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Tout litige relatif aux présentes CGV ou aux opérations de vente conclues en application des présentes sera soumis à la compétence du tribunal du lieu de domicile du défendeur ou, au choix du demandeur, du lieu de livraison effective du produit.

Si l'ACHETEUR est le demandeur, il peut également saisir le tribunal compétent du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou du lieu de la survenance du fait dommageable.

12 - Données à caractère personnel

Pour les besoins du traitement des commandes, d'études marketing et statistiques et à des fins de prospections commerciales, MARCHE DE PAYS/CLARIS SAS requiert de l'Acheteur la communication de données nominatives telles que son identité, son adresse et ses coordonnées bancaires, qui ont un caractère obligatoire lorsqu'elles sont signalées par un astérisque.

Ces données sont collectées loyalement et gérées par MARCHE DE PAYS/CLARIS SAS en qualité de responsable d'un traitement automatisé de données à caractère personnel ayant fait l'objet d'une déclaration conforme auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) sous le numéro 2013228v0 date de déclaration 06/12/2016. Aux fins d'assurer la bonne gestion des comptes clients, des commandes, des paiements et des réclamations, ces informations pourront être communiquées à des tiers.

Pour les seuls besoins du traitement des commandes et leur livraison, l'Acheteur est informé que ses noms et prénoms, ses coordonnées postales, ainsi qu'un numéro de téléphone le cas échéant, sont transmis aux VENDEURS par MARCHE DE PAYS/CLARIS SAS. Les informations recueillies par le VENDEUR pourront, le cas échéant, être

transmises à des tiers liés aux VENDEURS chargés du traitement et de la livraison de la commande tels que le transporteur.

Les VENDEURS ne sont pas autorisés, à partir des informations fournies par MARCHE DE PAYS/CLARIS SAS, à proposer directement à l'ACHETEUR des offres commerciales et s'engagent à détruire les données personnelles dès l'exécution de l'ensemble des obligations afférentes au contrat de vente et notamment aux garanties légales des Produits.

MARCHE DE PAYS/CLARIS SAS pourra adresser à l'ACHETEUR les offres commerciales de son Site par le biais des moyens qu'il aura le cas échéant expressément acceptés (sms, email), et par voie postale s'il ne s'y est pas opposé. L'ACHETEUR conserve le droit de s'opposer à tout moment et sans frais à l'utilisation par MARCHE DE PAYS/CLARIS SAS de ses informations personnelles à des fins de prospection commerciale, notamment en se connectant à son compte client, en remplissant le formulaire de contact en ligne, ou en cliquant sur les liens de désabonnement figurant dans chaque courrier électronique de prospection commerciale.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, l'ACHETEUR dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant et d'opposition à leur traitement. Si l'ACHETEUR souhaite exercer ces droits, il est invité à remplir le formulaire de contact en ligne mis à sa disposition ou à adresser sa demande par courrier à l'adresse suivante : CLARIS SAS – Service Clients, 337, Chemin des Folies 83 330 LE BEAUSSET, en indiquant ses noms, prénoms, adresse postale et électronique.

L'ACHETEUR dispose par ailleurs de la possibilité de changer ses coordonnées directement via son compte client.

13 - Force majeure

En cas de force majeure, les parties seront autorisées à annuler le Contrat ou à différer la date de livraison jusqu'au moment où le cas de force majeure cessera, et ce même si une date fixe de livraison avait été préalablement convenue ; dans ce cas, ni l'ACHETEUR ni des tiers ne pourront prétendre une indemnisation de la part du VENDEUR. Par force majeure, est entendu tout événement en dehors du contrôle des parties, directement ou indirectement lié à la fabrication, à la vente ou la livraison des produits qui empêche le VENDEUR ou ses partenaires d'exécuter le Contrat.

14 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Site, ainsi que les logiciels, bases de données, textes, informations, analyses, images, photographies, graphismes, logos, sons ou toutes autres données contenues sur le Site demeurent la propriété exclusive de MARCHE DE PAYS CLARIS et/ou des Partenaires ou avec qui ce dernier a passé des accords d'utilisation. L'ACHETEUR et le VENDEUR s'interdisent d'introduire, par quelque moyen que ce soit, des données susceptibles de modifier ou porter atteinte au contenu ou la présentation du Site.

Conditions Générales de Ventes Spéciales VENDEURS version 01 Janvier 2018